

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 08/11/2019

Réuni le : 19/11/2019

Sous la présidence de : Christophe Briand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

AROEVEN :

Convention-adhésion à l'AROEVEN afin de mettre en place la formation des délégués élèves et des élus au CA/CVL pour l'année scolaire 2019/2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

CONVENTION

Entre l'Aroéven Bretagne, 5 square de la Rance - 35000 Rennes
Et

L'Etablissement : Lycée Anita CONTI
Esplanade Anita Conti
35 174 BRUZ Cedex

Il a été convenu ce qui suit :

L'Aroéven s'engage à animer pour cet établissement une formation à destination des délégué.e.s de classe et des élu.e.s CVL MDL:

- **Date** : Mardi 12 novembre 2019
- **Horaires**: 9h30-12h30 et 14h-17h
- **Nombre d'élèves prévu** (1 formateur.trice pour 20 élèves maximum) : le matin un groupe de maxi 20 élèves de 2de sur la formation des délégués (le conseil de classe), l'après-midi, un groupe de maxi 20 élèves CVL MDL
- **Thématiques** : le conseil de classe et accompagnement des élu.e.s CVL MDL

Il est nécessaire qu'un adulte soit présent à chaque temps de la formation afin d'assurer le relais auprès de l'équipe éducative et d'informer sur le fonctionnement de l'établissement.

L'ETABLISSEMENT s'engage :

- à mettre à la disposition de l'Aroéven tous les moyens nécessaires à la réalisation de cette formation : une salle par groupe avec tables mobiles et chaises en nombre suffisant selon le nombre d'élève et un tableau
- à adhérer à l'association pour l'année scolaire 2019/2020,
- à honorer, à l'issue de la prestation la facture d'un montant de **425 €** :
Formation : 350 € - 1 formateur à la journée
Adhésion : 75 €
- à prendre en charge le repas du formateur.

Fait à Rennes, le mercredi 28 août 2019

La direction,
Cachet

La Présidente, Martine Friot
Cachet

AROÉVEN Bretagne
5, Square de la Rance
35000 RENNES
Tél. 02 99 63 15 77
Fax 02 99 38 63 46
Siret 777 743 345 00046
Code APE 5520 Z